



**REPUBLIQUE ARABE SAHARAOUIE DEMOCRATIQUE**

570-3

**TEXTE DE PAIX SIGNE A ALGER LE 5 AOUT 1979,  
ENTRE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
ET LE FRONT POLISARIO**



**MINISTERE DE L'INFORMATION**

Les 3, 4 et 5 Août, une délégation mauritanienne conduite par le lieutenant-colonel Ahmed Salem Ould Sidi, 2ème vice-président du Comité militaire de Salut national, ministre chargé de la Permanence du Comité comprenant :

- Le lieutenant-colonel Ahmedou Ould Abdellah, membre du Comité militaire de Salut national, chef de l'Etat Major de l'armée et,

- Une délégation sahraouie conduite par Bachir Mustapha Sayed, secrétaire général adjoint du Front POLISARIO, membre du Comité exécutif et du Conseil de commandement de la Révolution, comprenant :

- Mohamed Salem Ould Salek, ministre de l'Information, membre du Bureau politique du Front POLISARIO et du Conseil national sahraoui et,

- Mahmoud Abdelfattah, responsable du Département Europe du Front POLISARIO, se sont réunis à Alger, capitale de la République Algérienne Démocratique et Populaire, et, après négociations, ont convenu de ce qui suit :

I. Considérant l'attachement des deux parties mauritanienne et sahraouie au respect scrupuleux, des principes inviolables des Chartes de l'OUA et de l'ONU relatifs au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à l'intangibilité des frontières héritées de l'époque coloniale.

2. Considérant le désir sincère des deux parties d'instaurer une paix juste et définitive entre la République Islamique de Mauritanie et le Front POLISARIO, conformément aux principes de la coexistence pacifique, au respect mutuel et au bon voisinage.

3. Considérant la nécessité impérieuse pour les deux parties de trouver une solution globale et définitive du conflit garantissant au peuple sahraoui ses pleins droits nationaux, et, à la région la paix et la stabilité.

I. a) La République Islamique de Mauritanie déclare solennellement qu'elle n'a et n'aura pas de revendications territoriales ou autres sur le Sahara Occidental.

b) La République Islamique de Mauritanie décide de sortir définitivement de la guerre injuste du Sahara Occidental suivant les modalités arrêtées en commun accord avec le représentant du peuple sahraoui, le Front POLISARIO.

II. Le Front POLISARIO déclare solennellement qu'il n'a et n'aura pas de revendications territoriales ou autres sur la Mauritanie.

III. Le Front POLISARIO, au nom du peuple sahraoui et la République Islamique de Mauritanie décident par le présent accord de signer entre eux une paix définitive.

IV. Les deux parties ont décidé la tenue d'entretiens périodiques entre elles en vue de veiller à l'exécution des modalités annoncées au paragraphe I, alinéa b.

V. Les deux parties transmettront cet accord immédiatement après sa signature au Président en exercice de l'OUA aux membres du Comité ad-hoc, aux secrétaires généraux de l'OUA et de l'ONU, ainsi qu'au président en exercice des non-alignés.

**MODALITES DE L'ACCORD DE PAIX ENTRE  
LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
ET LE FRONT POLISARIO**

1<sup>er</sup> Considérant les clauses de la partie publique du présent accord.

2<sup>o</sup> Considérant la nécessité d'une paix juste et définitive, basée sur le respect total de l'intégrité territoriale, basée sur le respect total de l'intégrité territoriale respective et de la souveraineté des deux peuples frères sahraoui et mauritanien, seule garantie de l'instauration d'un climat de compréhension, d'entente et de coopération entre les deux peuples.

3<sup>o</sup> Considérant que le Front POLISARIO est l'unique et légitime représentant du peuple du Sahara Occidental.

I.- La Mauritanie s'engage à mettre fin à sa présence au Sahara Occidental et à remettre directement au Front POLISARIO la partie du Sahara Occidental qu'elle contrôle, dans un délai de 7 mois, à compter de la date de la signature du présent accord.

*Fait à Alger, le 5 Août 1979*

*Pour la République Islamique de  
Mauritanie  
Le lieutenant-colonel  
Ahmed Salem Ould Sidi  
2<sup>ème</sup> vice-président  
du Comité militaire  
du Salut national,  
ministre chargé de la  
Permanence du Comité*

*Pour le Front POLISARIO  
Bachir Mustapha Sayed  
Secrétaire général adjoint  
du Front POLISARIO,  
membre du Comité exécutif  
et du Conseil de commandement  
de la Révolution*